

Séance ordinaire du 17 septembre 2019

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi dix-sept septembre deux mille dix-neuf à neuf heures trente-cinq, à la salle du comité de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du comité exécutif Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Clément Genest et Janet Jones, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier (partiellement) et du vice-président Guy Dumoulin

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général (partiellement), Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable (partiellement), Gaétan Drouin, directeur général adjoint – services de proximité (partiellement), Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs, David Chabot, directeur par intérim du Bureau de la mairie (partiellement), Félix Masson, attaché politique du Bureau de la mairie (partiellement), Leila Zerouala, attachée politique du Bureau de la mairie (partiellement) et Marlyne Turgeon, secrétaire.

CE-2019-11-07

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 17 septembre 2019.

Le président du comité exécutif quitte son siège et la séance est alors présidée par le vice-président.

Les membres du comité exécutif abordent divers sujets.

Le président du comité exécutif reprend son siège.

CE-2019-11-08

Approbation du procès-verbal des séances des 9 et 10 septembre 2019

Il est résolu d'approuver le procès-verbal des séances ordinaires du comité exécutif tenues les 9 et 10 septembre 2019.

CE-2019-11-09

Modification à la résolution CE-2019-09-86 « Acquisition d'une partie du lot 2 222 638 du cadastre du Québec (boulevard Étienne-Dallaire, secteur Lévis), confirmation relative à l'utilisation de cette partie de lot et financement afférent »

[Document d'aide à la décision INF-BI-2019-058](#)

Il est résolu de modifier la résolution CE-2019-09-86 « Acquisition d'une partie du lot 2 222 638 du cadastre du Québec (boulevard Étienne-Dallaire, secteur Lévis), confirmation relative à l'utilisation de cette partie de lot et financement afférent » par l'insertion, au premier alinéa, après les mots « la garantie du droit de » du mot « propriété », de même que par le remplacement au deuxième alinéa du numéro « RV-2017-17-61 » par le numéro « RV-2017-16-61 ».

CE-2019-11-10

Modification à la résolution CE-2019-10-17 « Vente de deux parties du lot 6 310 465 du cadastre du Québec à Styl Cabinets inc. (terrain situé sur la rue Albert-Dion, parc industriel Bernières, secteur Saint-Nicolas), affectation du fruit de la vente et confirmation relative à l'utilisation de ces parties de lot »

[Document d'aide à la décision DEV-2019-101](#)

Il est résolu de modifier la résolution CE-2019-10-17 « Vente de deux parties du lot 6 310 465 du cadastre du Québec à Styl Cabinets inc. (terrain situé sur la rue Albert-Dion, parc industriel Bernières, secteur Saint-Nicolas), affectation du fruit de la vente et confirmation relative à l'utilisation de ces parties de lot » par l'insertion à l'alinéa après les mots « à être assumés » du mot « par ».

CE-2019-11-11

Détermination de zones d'arrêts obligatoires

[Document d'aide à la décision GEN-2019-089](#)

Il est résolu de déterminer des zones d'arrêts et décréter l'installation de panneaux d'arrêts aux endroits suivants :

- 417° sur la rue de l'Orée, à l'intersection de la route Marie-Victorin, en direction nord;
- 418° sur la rue de l'Orée, à l'intersection de la rue du Layon, en direction sud-ouest;
- 419° sur la rue de la Futaie, à l'intersection de la rue de l'Orée, en direction nord-ouest;
- 420° sur la rue de la Futaie, à l'intersection de la rue de la Montagne, en direction sud-est;
- 421° sur la rue du Muletier, à l'intersection sud de la rue du Layon, en direction sud-est;
- 422° sur la rue de l'Échappée, à l'intersection nord de la rue du Layon, en direction nord-ouest;
- 423° sur la rue de l'Échappée, à l'intersection sud de la rue du Layon, en direction sud-est;
- 424° sur la rue des Bachons, à l'intersection de la rue du Layon, en direction sud-est;
- 425° sur la rue des Bachons, à l'intersection de la rue de l'Échappée, en direction sud-ouest;
- 426° sur la rue de l'Estran, à l'intersection ouest de la route Marie-Victorin, en direction sud;
- 427° sur la rue du Lady-Aylmer, à l'intersection de la rue de l'Estran, en direction est;
- 428° sur la rue Frontenac, à l'intersection ouest de la rue du Lady-Aylmer, en direction nord-ouest;
- 429° sur la rue Frontenac, à l'intersection est de la rue du Lady-Aylmer, en direction nord et sud;
- 430° sur la rue Maud, à l'intersection ouest de la rue Frontenac, en direction sud-ouest;
- 431° sur la rue Maud, à l'intersection est de la rue Frontenac, en direction est;
- 432° sur la rue du Pèlerin, à l'intersection de la rue du Lady-Aylmer, en direction sud;
- 433° sur la rue Frontenac, à l'intersection de la rue du Pèlerin, en direction nord-ouest;
- 434° sur la rue Douville, à l'intersection nord de la rue du Pèlerin, en direction nord-est;
- 435° sur la rue Douville, à l'intersection sud de la rue du Pèlerin, en direction nord-est;
- 436° sur la rue du Pèlerin, à l'intersection de la rue du Caboteurs, en direction nord;
- 437° sur la rue des Caboteurs, à l'intersection de la rue de l'Estran, en direction nord-ouest;
- 438° sur la rue des Caboteurs, à l'intersection de la rue de l'Étoile, en direction nord-est;
- 439° sur la rue du Sextant, à l'intersection de la rue des Caboteurs, en direction sud-ouest;
- 440° sur la rue du Sextant, à l'intersection de la rue de l'étoile, en direction nord-est;
- 441° sur la rue de la Timonerie, à l'intersection de la rue des Caboteurs, en direction sud-ouest;

- 442° sur la rue de la Timonerie, à l'intersection de la rue de l'Étoile, en direction nord-est;
- 443° sur la rue de la Misaine, à l'intersection de la rue de l'Étoile, en direction sud-ouest;
- 444° sur la rue de la Brigantine, à l'intersection ouest de la rue de la Misaine, en direction sud-est;
- 445° sur la rue du Hunier, à l'intersection de la rue de la Misaine, en direction sud-est;
- 446° sur la rue du Hunier, à l'intersection de la rue de la Brigantine, en direction nord;
- 447° sur la rue de l'Écoutille, à l'intersection de la rue de la Brigantine, en direction nord;
- 448° sur la rue de la Brigantine, à l'intersection est de la rue de la Misaine, en direction sud-est;
- 449° sur la rue de la Misaine, à l'intersection de la rue de l'Estran, en direction nord-est;
- 450° sur la rue du Lin, à l'intersection de la rue du Froment, en direction nord-ouest, sud-est et sud-ouest;
- 451° sur la rue Gauguin, à l'intersection de la rue Cézanne, en direction nord-ouest;
- 452° sur la rue Cézanne, à l'intersection de la rue Gauguin, en direction nord-est;
- 453° sur la rue Cézanne, à l'intersection de la route Lagueux, en direction sud-ouest;
- 454° sur la rue de Narbonne, à l'intersection sud de la rue de Grenoble, en direction sud-est;
- 455° sur la rue de Narbonne, à l'intersection nord de la rue de Grenoble, en direction nord-ouest;
- 456° sur la rue Plante, à l'intersection de la rue de Grenoble, en direction sud-ouest;
- 457° sur la rue de l'Anse, à l'intersection de la route des Rivières, en direction sud-ouest;
- 458° sur la rue de la Chaudière, à l'intersection sud de la rue de l'Anse, en direction sud;
- 459° sur la rue de l'Anse, au nord de l'îlot près du numéro civique 84, en direction est;
- 460° sur la rue de l'Anse, au sud de l'îlot près du numéro civique 84, en direction est;
- 461° sur la rue de l'Anse, à l'intersection nord de la rue de la Chaudière, en direction ouest;
- 462° sur la rue de la Chaudière, à l'intersection de la rue de Saint-Rédempteur, en direction sud;
- 463° sur la rue du Pimbina, à l'intersection de la rue Albanel, en direction sud-est;
- 464° sur la rue Albanel, à l'intersection de la rue du Pimbina, en direction nord-ouest;
- 465° sur la rue du Pimbina, à l'intersection de la rue Albanel, en direction sud-est;
- 466° sur l'avenue des Arbrisseaux, à l'intersection de la rue Sainte-Hélène, en direction sud-est et nord-ouest;
- 467° sur la rue Albanel, à l'intersection de la rue de la Témiscamie, en direction sud-ouest et nord-est;
- 468° sur la rue de la Témiscamie, à l'intersection de la rue Sainte-Hélène, en direction sud-est;
- 469° sur la rue des Seigneurs, à l'intersection de la rue des Trois-Manoirs, en direction sud-est;
- 470° sur l'avenue des Bois, à l'intersection de la rue des Trois-Manoirs, en direction sud;

- 471° sur la rue du Surintendant, à l'intersection nord de la rue des Trois-Manoirs, en direction est;
- 472° sur la rue du Surintendant, à l'intersection sud de la rue des Trois-Manoirs, en direction est;
- 473° sur la rue de la Coupe, à l'intersection de la rue des Trois-Manoirs, en direction nord-ouest;
- 474° sur la rue de l'Aigle, à l'intersection sud de la rue de la Coupe, en direction nord-est;
- 475° sur la rue de l'Oiselet, à l'intersection de la rue de la Coupe, en direction nord-est;
- 476° sur la rue de l'Aigle, à l'intersection de la rue de l'Oiselet, en direction ouest;
- 477° sur la rue de l'Oiselet, à l'intersection de la rue des Trois-Manoirs, en direction nord;
- 478° sur la rue de l'Académie, à l'intersection de la rue des Trois-Manoirs, en direction sud;
- 479° sur la rue des Trois-Manoirs, à l'intersection de l'avenue Saint-Augustin, en direction ouest;
- 480° sur la rue de la Rive, à l'intersection de la rue Beaulieu, en direction nord;
- 481° sur la route de la Rive, à l'intersection de la rue Beaulieu, en direction sud;
- 482° sur la rue Stanislas-Hébert, à l'intersection de la rue Yves-Carbonneau, en direction nord-est;
- 483° sur la rue Yves-Carbonneau, à l'intersection de la rue Sévigny, en direction nord-ouest;
- 484° sur la rue Albertine, à l'intersection de la rue du Vallon, en direction sud-ouest;
- 485° sur la rue Lavoisier, à l'intersection nord de la rue du Vallon, en direction nord-est;
- 486° sur la rue Lavoisier, à l'intersection sud de la rue du Vallon, en direction nord-est;
- 487° sur la rue Longwood, à l'intersection de la côte Rouge, en direction ouest;
- 488° sur l'allée Cavalière, à l'intersection de la côte Rouge, en direction ouest;
- 489° sur l'allée Cavalière, à l'intersection de la rue Longwood, en direction est;
- 490° sur la rue de Jupiter, à l'intersection de la rue de Mercure, en direction nord-est et sud-ouest;
- 491° sur la rue de Saturne, à l'intersection de la rue de Jupiter, en direction sud-est;
- 492° sur la rue de Mars, à l'intersection de la rue de Jupiter, en direction nord-ouest;
- 493° sur la rue A-Lambert, à l'intersection de l'avenue Taniata, en direction est;
- 494° sur la rue Alphonse-Ferland, à l'intersection de la rue Saint-Eugène, en direction nord et sud;
- 495° sur la rue Saint-Jérôme, à l'intersection de la rue Saint-Eugène, en direction nord et sud;
- 496° sur la rue Saint-Eugène, à l'intersection de la rue Saint-Jérôme, en direction est et ouest;
- 497° sur la rue Saint-Jérôme, à l'intersection de la rue Pierre-Beaumont, en direction sud;
- 498° sur la rue Pierre-Beaumont, à l'intersection de la rue Alphonse-Ferland, en direction est et ouest;
- 499° sur la rue Alphonse-Ferland, à l'intersection de la rue Pierre-Beaumont, en direction nord et sud;
- 500° sur la rue de la Lorraine, à l'intersection de la rue de la Coulée, en direction nord;
- 501° sur la rue de la Lorraine, à l'intersection de la rue de la Lorraine, en direction sud;
- 502° sur la rue d'Anjou, à l'intersection de l'avenue Taniata, en direction ouest;
- 503° sur la rue d'Anjou, à l'intersection de la rue d'Anjou, en direction est;

- 504° sur la rue des Topazes, à l'intersection de la rue des Zircons, en direction sud-ouest;
- 505° sur la rue des Zircons, à l'intersection de la rue des Agates, en direction nord-ouest et sud-est;
- 506° sur la rue des Agates, à l'intersection de la rue des Zircons, en direction nord-est et sud-ouest;
- 507° sur la rue des Topazes, à l'intersection de la rue des Agates, en direction nord-ouest;
- 508° sur la rue des Jades, à l'intersection de la rue des Agates, en direction sud-est;
- 509° sur la rue de l'Azurite, à l'intersection ouest de la rue des Cornalines, en direction nord-ouest;
- 510° sur la rue de la Marcassite, à l'intersection de la rue de l'Azurite, en direction sud;
- 511° sur la rue de la Marcassite, à l'intersection de la rue des Cornalines, en direction nord-ouest;
- 512° sur la rue de l'Azurite, à l'intersection est de la rue des Cornalines, en direction nord-est;
- 513° sur la rue de l'Azurite, à l'intersection ouest de la rue des Cornalines, en direction nord-ouest;
- 514° sur la rue Reine-Malouin, à l'intersection de la rue Joseph-Laurin, en direction ouest;
- 515° sur la rue Joseph-Laurin, à l'intersection de la rue Thomas-Chapais, en direction nord;
- 516° sur la rue Reine-Malouin, à l'intersection est de la rue Jacques-Ferron, en direction sud;
- 517° sur la rue Robert-Rumilly, à l'intersection de la rue Jacques-Ferron, en direction sud;
- 518° sur la rue Georges-Bellerive, à l'intersection de la rue Robert-Rumilly, en direction ouest;
- 519° sur la rue Ernest-Chouinard, à l'intersection de la rue Thomas-Chapais, en direction est;
- 520° sur la rue Jacques-Ferron, à l'intersection de la rue Thomas-Chapais, en direction nord;
- 521° sur la rue Thomas-Chapais, à l'intersection de la rue Charles-Rodrigue, en direction nord-est;
- 522° sur la rue du Quotidien, à l'intersection de la rue Thomas-Chapais, en direction sud-est;
- 523° sur la rue du Progrès, à l'intersection de la rue du Quotidien, en direction est;
- 524° sur la rue de l'Écho, à l'intersection de la rue du Quotidien, en direction est et ouest;
- 526° sur la rue de l'Écho, à l'intersection de la rue Charles-Rodrigue, en direction nord-est;
- 527° sur la rue Rina-Lasnier, à l'intersection est de la rue du Quotidien, en direction est;
- 528° sur la rue du Quotidien, à l'intersection ouest de la rue Rina-Lasnier, en direction sud;
- 529° sur la rue Damase-Potvin, à l'intersection de la rue Rina-Lasnier, en direction nord-ouest;
- 530° sur la rue Germaine-Guèvremont, à l'intersection ouest de la rue Rina-Lasnier, en direction sud;
- 531° sur la rue Charles-Rodrigue, à l'intersection de la rue Hector-Fabre, en direction nord-ouest et sud-est;
- 532° sur la rue Hector-Fabre, à l'intersection de la rue Charles-Rodrigue, en direction nord-est;
- 533° sur la rue Gérald-Godin, à l'intersection de la rue Charles-Rodrigue, en direction sud-ouest;

- 534° sur la rue Marcel-Dugas, à l'intersection de la rue Charles-Rodrigue, en direction nord-est;
- 535° sur la rue Villemay, à l'intersection est de la rue Bossuet, en direction nord-ouest;
- 536° sur la rue Villemay, à l'intersection ouest de la rue Bossuet, en direction nord-ouest;
- 537° sur la rue Bossuet, à l'intersection de la rue Lamartine, en direction est et ouest;
- 538° sur la rue Lamartine, à l'intersection de la rue Bossuet, en direction nord et sud;
- 539° sur la rue Armand-Matte, à l'intersection du boulevard Guillaume-Couture, en direction sud;
- 540° sur la rue Montcalm, à l'intersection de la rue Saint-Laurent, en direction nord-ouest;
- 541° sur la rue du Docteur-Auger, à l'intersection de la rue Montcalm, en direction nord-est;
- 542° sur la rue Montcalm, à l'intersection de la rue Paul-Racicot, en direction nord-ouest;
- 543° sur la rue Paul-Racicot, à l'intersection de la rue Montcalm, en direction nord-est et sud-ouest;
- 544° sur la rue Paul-Racicot, à l'intersection de la rue Caldwell, en direction sud-ouest;
- 545° sur la rue Paul-Racicot, à l'intersection de la rue Saint-Joachim, en direction nord-est;
- 546° sur la rue Paul-Racicot, à l'intersection de la rue J.-K.-Laflamme, en direction sud-est;
- 547° sur la rue Saint-Louis-de-France, à l'intersection de la rue de Bienville, en direction nord-est;
- 548° sur la rue du Couvent, à l'intersection de la rue Saint-Joseph, en direction nord-ouest;
- 549° sur la rue Saint-Léon, à l'intersection de la rue Saint-Joseph, en direction nord-ouest;
- 550° sur la rue Saint-Léon, à l'intersection de la rue Saint-Louis-de-France, en direction sud-est;
- 551° sur la rue du Cardinal-Bégin, à l'intersection de la rue Saint-Joseph, en direction nord;
- 552° sur la rue Saint-Louis-de-France, à l'intersection de la rue Saint-Omer, en direction nord-est et sud-ouest;
- 553° sur la rue Saint-Omer, à l'intersection de la rue Fraser, en direction nord-ouest;
- 554° sur la rue Fraser, à l'intersection de la rue Saint-Omer, en direction nord;
- 555° sur la rue Saint-Louis-de-France, à l'intersection de la rue Cauchy, en direction sud-ouest;
- 556° sur la rue Foisy, à l'intersection de la rue Fraser, en direction sud-est;
- 557° sur la rue Fraser, à l'intersection de la rue Foisy, en direction nord-est;
- 558° sur la rue Gounod, à l'intersection de la rue Bizet, en direction sud-ouest;
- 559° sur la rue Gounod, à l'intersection de la rue Mozart, en direction nord-est;
- 560° sur la rue Chopin, à l'intersection de la rue Bizet, en direction sud-ouest;
- 561° sur la rue Chopin, à l'intersection de la rue Mozart, en direction nord-est;
- 562° sur la rue Bizet, à l'intersection de la rue Massenet, en direction sud-est;
- 563° sur la rue Mozart, à l'intersection de la rue Massenet, en direction sud-est;
- 564° sur la rue Fauré, à l'intersection ouest de la rue Massenet, en direction nord;
- 565° sur la rue Debussy, aux intersections de la rue Fauré, en direction sud-est;
- 566° sur la rue Offenbach, aux intersections de la rue Fauré, en direction sud-est et nord-est;
- 567° sur la rue Fauré, à l'intersection est de la rue Massenet, en direction nord-ouest;

- 568° sur la rue Ravel, à l'intersection ouest de la rue Massenet, en direction nord et sud;
- 569° sur la rue Vivaldi, aux intersections de la rue Ravel, en direction sud-est et nord-est;
- 570° sur la rue Ravel, à l'intersection est de la rue Massenet, en direction nord;
- 571° sur la rue Berlioz, à l'intersection de la rue Puccini, en direction sud;
- 572° sur la rue Puccini, à l'intersection de la rue Berlioz, en direction nord;
- 573° sur la rue Massenet, à l'intersection de la rue Berlioz, en direction nord-ouest;
- 574° sur la rue Ravel, à l'intersection de la rue Berlioz, en direction nord-ouest;
- 575° sur la rue Charles-Poiré, à l'intersection de la rue Caron, en direction est;
- 576° sur la rue Charles-Poiré, à l'intersection de la rue Hypolite-Bernier, en direction nord-ouest;
- 577° sur la rue Hypolite-Bernier, à l'intersection de la rue Charles-Poiré, en direction nord-est et sud-ouest;
- 578° sur la rue Pierre-Romain, à l'intersection de la rue Caron, en direction est;
- 579° sur la rue Pierre-Romain, à l'intersection de la rue Hypolite-Bernier, en direction ouest;
- 580° sur la rue Blériot, à l'intersection de la rue Hypolite-Bernier, en direction nord-est;
- 581° sur la rue Hypolite-Bernier, à l'intersection de la rue Blériot, en direction nord-ouest et sud-est;
- 582° sur la rue de la Pente-Douce, à l'intersection de la rue Caron, en direction nord-est;
- 583° sur la rue de la Pente-Douce, à l'intersection de la rue Hypolite-Bernier, en direction sud-ouest;
- 584° sur la rue Hypolite-Bernier, à l'intersection de la rue Virgil-Ouellet, en direction nord-ouest et sud-est;
- 585° sur la rue Virgil-Ouellet, à l'intersection de la rue Hypolite-Bernier, en direction sud-ouest;
- 586° sur la rue Virgil-Ouellet, à l'intersection de la rue Caron, en direction nord-est;
- 587° sur la rue du Millet, à l'intersection sud de la rue de l'Orge, en direction sud-est;
- 588° sur la rue du Blé, à l'intersection de la rue de l'Orge, en direction sud-est;
- 589° sur la rue du Blé, à l'intersection de la rue du Millet, en direction nord-ouest;
- 590° sur la rue du Millet, à l'intersection de la rue de l'Avoine, en direction sud-ouest;
- 591° sur la rue de la Luzerne, à l'intersection du chemin des Forts, en direction nord;

CE-2019-11-12

Détermination d'une zone d'arrêt obligatoire, Règlement modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement, Règlement modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale et Règlement modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis

[Document d'aide à la décision GEN-2019-082](#)

Il est résolu de déterminer une zone d'arrêt obligatoire et décréter l'installation de panneaux d'arrêts à l'endroit suivant :

- 416° sur le chemin Vanier, à l'intersection de la rue des Canetons, en direction nord et sud;

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GEN-2019-082. Ce règlement a pour objet de régir le stationnement sur une partie des rues de l'Orée, Felix-Antoine-Savard, Félix Leclerc, Luc-Lacoursière et de Coutances;
- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet de régir le stationnement en période hivernale sur une partie de la rue Felix-Antoine-Savard et du chemin Demers;
- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet de régir le stationnement dans le stationnement municipal situé au coin des rues de la Fabrique et de la rue Hallé.

CE-2019-11-13

Règlement modifiant le Règlement RV-2011-10-56 sur les branchements aux réseaux d'eau potable et d'égouts et sur les rejets au réseau d'égouts

[Document d'aide à la décision GEN-2019-065](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2011-10-56 sur les branchements aux réseaux d'eau potable et d'égouts et sur les rejets au réseau d'égouts, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GEN-2019-065.

Ce règlement a pour objet de modifier les années de référence pour les intensités de pluie et de permettre des ententes pour les rejets au réseau d'égout sanitaire ou unitaire.

CE-2019-11-14

Financement de la dépense relative à l'acquisition d'équipements de sécurisation pour le réseau routier

[Document d'aide à la décision GEN-2019-087](#)

Il est résolu de financer la dépense relative à l'acquisition d'équipements de sécurisation pour le réseau routier au montant maximal de 50 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2015-14-03.

CE-2019-11-15

Renonciation au bénéfice de la servitude grevant les lots 2 154 240 et 2 158 770 du cadastre du Québec (chemin du Fleuve, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision INF-BI-2019-041](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de renoncer au bénéfice de la servitude publiée sous le numéro 112 617 au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Lévis à l'égard des lots 2 154 240 et 2 158 770 du

cadastre du Québec, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par le propriétaire de ces lots et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2019-11-16

Correction, reconnaissance de droit de propriété et cession à l'égard du lot 4 399 128 du cadastre du Québec (rue des Moissons, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision INF-BI-2019-065](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser la signature de l'acte de correction, de reconnaissance de droit et de cession, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision INF-BI-2019-065, les frais relatifs à cet acte à être assumés par la Ville et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2019-11-17

Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif sur la sécurité publique et la circulation du 18 juillet 2019

[Document d'aide à la décision INC-2019-013](#)

Le procès-verbal de la réunion du comité consultatif sur la sécurité publique et la circulation tenue le 18 juillet 2019, est déposé, à titre d'information.

CE-2019-11-18

Aide financière à un organisme de la communauté

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2019-016](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder à l'organisme de la communauté l'aide financière indiquée, selon les modalités de versement prévues à l'annexe 1 de la fiche de prise de décision DVC-ART-2019-016, afin de maintenir ses activités auprès de la population lévisienne.

CE-2019-11-19

Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone C0945 à même une partie de la zone H0822, rue de l'Aréna, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-173](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la présente fiche de prise de décision URBA-SAT-2019-173.

Ce projet de règlement a pour objet d'agrandir la zone C0945 à même une partie de la zone H0822.

CE-2019-11-20**Dépôt du rapport de la réunion de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement du 9 juillet 2019**[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-179](#)

Le rapport de la réunion de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement tenue le 9 juillet 2019, est déposé, à titre d'information.

CE-2019-11-21

Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (conformité au Règlement RV-2018-18-54 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, dispositions concernant l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest) et Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage (conformité au Règlement RV-2018-18-54 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, dispositions concernant l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Est)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-101](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la présente fiche de prise de décision URBA-SAT-2019-101. Ce projet de règlement a pour objet de modifier la carte des cours d'eau et de remplacer la grille des spécifications applicable à la zone H0315 par celle applicable à la zone M0315;
 - d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce projet de règlement a pour objet d'agrandir la zone H1737 à même une partie de la zone A1740.
-

CE-2019-11-22

Prolongation du délai de construction sur le lot 4 713 202 du cadastre du Québec (rue du Ferblantier, secteur Pintendre) et paiement d'une compensation financière par Inter-Trans inc.

[Document d'aide à la décision DEV-2019-115](#)

Il est résolu d'accorder un délai supplémentaire de construction à Inter-Trans inc. pour le lot 4 713 202 du cadastre du Québec, pour une durée maximum d'un an à compter de la date de la présente résolution et d'accepter le paiement d'une compensation financière au taux de taxation industriel à être versée mensuellement à la Ville d'un montant de 347,95 \$, et ce, jusqu'à ce qu'une bâtisse d'une superficie minimale de 146,32 mètres carrés soit portée au rôle d'évaluation foncière de la Ville ou, si le délai d'un an est expiré, jusqu'à la rétrocession de l'immeuble à la Ville.

CE-2019-11-23

Modification du contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie relatifs à la construction de rues, de conduites d'égout et d'aqueduc sur les rues Saint-Denis, Grand-Tronc et Bernières (secteur Saint-Rédempteur)

[Document d'aide à la décision APP-2019-125](#)

Il est résolu de modifier le contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la construction de rues, de conduites d'égout et d'aqueduc sur les rues Saint-Denis, Grand-Tronc et Bernières (secteur Saint-Rédempteur) (appel d'offres 2017-55-22), attribué par la résolution CV-2017-04-13, au montant de 79 588,00 \$, avant TPS et TVQ, selon l'avis de modification annexé à la fiche de prise de décision APP-2019-125, étant donné que cette modification constitue un accessoire au contrat accordé et qu'elle ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs contenus en annexe à cette fiche de prise de décision.

CE-2019-11-24

Attribution du contrat pour la prolongation de rues et l'installation de services dans le parc industriel de Bernières (phase 3 et 4)

[Document d'aide à la décision APP-2019-128](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la prolongation de rues et l'installation de services dans le parc industriel de Bernières (phase 3 et 4) (appel d'offres 2019-50-83), à Construction B.M.L., Division de Sintra inc., au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 2 725 000,00 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2019-11-25

Contrat à intervenir avec le ministère des Transports concernant le déneigement d'une partie des routes 132, route Monseigneur-Bourget et chemin des Îles (arrondissement de Desjardins) ainsi que les routes 116, 132 et 171 (arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest) situées sur le territoire de la ville

[Document d'aide à la décision INF-TP-2019-007](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure le contrat à intervenir avec le ministère des Transports concernant le déneigement d'une partie des routes 132, route Monseigneur-Bourget et chemin des Îles (arrondissement Desjardins) ainsi que les routes 116, 132 et 171 (arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest) situées sur le territoire de la ville, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision INF-TP-2019-007, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2019-11-26

Levée de la séance

La séance est levée à 15 h 35.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
